

Note de présentation du compte administratif 2022 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du compte administratif 2022

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du compte administratif 2022

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes inscrites au budget primitif et réellement exécutées.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un résultat de fonctionnement de : 271 637.13 € (auquel il convient d'ajouter le résultat de l'année antérieure 524 607.88€, soit un excédent de 796 245.01€ disponible avant affectation)
- Un résultat d'investissement de – 692 935.42 € (auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'année antérieure de 1 651 843.81€) soit un résultat de 958 908.39 €
- Le solde des restes à réaliser (opération en cours) en dépenses et en recettes en investissement est positif (+ 217 187.14€). Il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement, celui-ci peut être reporté sur l'exercice 2023.
- Soit un résultat à reporter en fonctionnement pour l'année 2023 de 796 245.01€.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant des dépenses totales s'élève à 3 164 502.62€ (Prévision 3 363 163.88€). Pour information, le montant des prévisions prend en compte des dépenses d'ordre : Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement, cette dernière ne faisant jamais l'objet d'un flux financier. Le montant des dépenses réelles de fonctionnement (diminué des dotations aux amortissements et opérations d'ordre) s'élève à 2 643 392.08€ en hausse par rapport à l'année 2021, soit 666.01€ par habitant (la moyenne de la strate étant de 845.00 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 436 139.75€.

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 925 335.36 € (Crédits ouverts : 958 900€). Elles sont fortement en hausse par rapport à l'année précédente (810 443.04 €), soit 14.17% d'augmentation. Les principales dépenses sont les charges d'énergie (gaz-électricité) pour un montant de 183 904.47€, les dépenses liées à l'alimentation (183 446.44 €) pour les restaurants scolaires, l'entretien des espaces verts et terrains pour un montant de 98 554.41 € où des travaux de curage de mare ont été effectués à Franquevillette, les frais de maintenance des bâtiments (80 653.99 €).

ii. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 499 940.46€ (crédits ouverts : 1 509 674€). Elles sont également en forte augmentation par rapport à l'année 2021 (1 337 814.09 € + 12.12%). Les augmentations sont principalement liées aux évolutions du SMIC, au

reclassement de certains agents suite à des modifications de grilles indiciaires, à l'augmentation du point d'indice de 3.5% ainsi qu'à une plus forte activité du centre de loisirs qui a entraîné le recrutement d'animateurs supplémentaires.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les subventions et charges de gestion courante (187 164.91 €) sont stables par rapport à l'année précédente (186 533.05 €).

Les subventions au CCAS et aux associations ont été maintenues au même niveau qu'en 2021.

iv. Les charges financières

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts) s'élève à 11 320.83 €, cela correspond au remboursement des intérêts de la dette. Ce montant est en légère diminution par rapport à 2021 du fait d'une diminution de la dette.

b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

Les produits des services (586 278.19 €) sont en augmentation par rapport à l'année 2021 (516 057.61 €), cela est dû à une plus importante fréquentation du centre de loisirs.

ii. Les dotations de l'Etat

Les dotations sont en très légère baisse : 726 030.19 € contre 737 646.58 € l'année précédente. la commune a subi un écrêtement de sa DGF (mesures de péréquation au profit des villes les plus défavorisées financées par les communes et EPCI dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 0,85 fois du potentiel fiscal moyen de l'ensemble des communes).

iii. La fiscalité

Les taux d'imposition entre 2022 et 2021 n'ont pas évolué, mais les bases fiscales ont quant à elles été réévaluées de 3.4% d'où une augmentation des recettes fiscales.

Les impôts et taxes représentent ainsi 1 682 585.37 € en 2022 contre 1 623 958.98€ en 2021. La dotation de solidarité communautaire a également été augmentée par la Métropole afin d'aider les communes à faire face à la hausse exceptionnelle de leurs dépenses.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le montant des dépenses d'Investissement s'élève à 1 712 783.38 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 1 019 847.96€

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (340 943.62€) correspondent à l'entretien du patrimoine et à l'achat d'équipements.

Les principales dépenses réalisées en 2022 portent sur la démolition de l'ancienne garderie et la réfection de la cour de l'école (38 827.20 €), la construction du club house, la plantation d'arbres dans le parc et autour de la mare de Franquevillette (22 068.00 €), l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques (26220.00 €), la réfection d'une partie du bardage de l'école élémentaire (30 787.20 €), le changement des portes de l'Eglise (31 669.54 €), le changement des menuiseries du centre socio-culturel (11 375.48€), l'installation de volets métalliques aux services techniques(16 942.80 €), l'acquisition de mobilier pour le centre de loisirs (22 217.94 €).

Certains investissements ont été engagés (mais non réalisés) avant la fin de l'exercice 2022, ils ont donc fait l'objet d'un report de crédits sur 2023 (notamment la poursuite de l'installation d'un système de vidéo protection, une partie des travaux du club house, le changement de la porte de l'école de musique, l'acquisition de défibrillateurs).

ii. Les investissements en cours

Les travaux de construction du centre de loisirs ont donné lieu à des mandatements sur 2022 pour un montant de 1 250 326.07€, les restes à réaliser s'élèvent à 95 539.32 € sur 2023.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement, les excédents de fonctionnement capitalisés ainsi que les recettes liées au fonds de compensation de la TVA (cette recette est directement liée au montant des travaux réalisés 2 ans auparavant)

Les recettes d'investissement de l'année 2022 sont principalement dues aux subventions liées à la construction du centre de loisirs et à la vente de l'ancienne caserne de gendarmerie (400 000.00 €).

La commune bénéficie également d'un reversement financier de la Métropole à hauteur de 60 677.00 €.

IV. La dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 871 500.00 € en diminution par rapport au 31 décembre 2021 (933 750.00 €).

L'annuité de la dette s'élève en 2022 à 73 610.43€.